



20

FORMATIONS ET EXAMENS
JEUNESSE ET SPORTS
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

22

GALENODRIER



MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT, EN CHARGE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ARTISANAT



IJSPF
Institut de la Jeunesse et des
Sports de la Polynésie Française



DJS

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROGRAMMÉES **EN 2022** PAR L'I.J.S.P.F.

	LIEU	INSCRIPTIONS	PROGRAMMATION	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « SNORKELING »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 3 janvier au 6 février 2022	Durée : 180 heures (6 semaines) Du 7 mars au 14 avril 2022	- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ; - Attestation de réussite à un 200 mètres en P.M.T.	Pour connaître les coûts et modalités de financement de ces formations, consulter le Bureau de la Formation de l'I.J.S.P.F.
FORMATION À L'UC3 C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « SNORKELING » <u>POUR LES A.C.P.A.S.R.A.</u>	I.J.B. Tahiti	Du 22 février au 27 mars 2022	Durée : 24 heures Du 26 au 29 avril 2022	- A.C.P.A.S.R.A. ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique ; - Attestation de réussite à un 200 mètres en P.M.T.	
	Rurutu	Du 14 mars au 15 avril 2022	Durée : 24 heures Du 20 au 24 mai 2022		
FORMATION À L'UC3 C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « JET-SKI » <u>POUR LES PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉS</u>	Tahiti	Du 22 juin au 21 août 2022	Durée : 32 heures Du 19 au 23 septembre 2022	- Déclaration de guide accompagnateur auprès de la D.P.A.M. - Permis mer côtier ou C.P.L., équivalent ou supérieur ; - Certificat restreint de radiotéléphoniste ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Attestation de réussite d'un 100 mètres nage libre ;	
	Moorea	Du 4 juillet au 4 septembre 2022	Durée : 32 heures Du 3 au 7 octobre 2022	- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du jet ski.	
	Bora Bora	Dates à déterminer	Durée : 32 heures Dates à déterminer		
FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « RANDONNÉE À LA RAME »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 9 mai au 10 juillet 2022	Durée : 180 heures (6 semaines) Du 8 août au 16 septembre 2022	- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée à la rame ; - Attestation de réussite d'un 200 nage libre. - Permis mer côtier, équivalent ou supérieur ; - Certificat restreint de radiotéléphoniste ;	
FORMATION AU C.P.P.A. A.P.P.N. MENTION « RANDONNÉE À VÉLO »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 18 juillet au 18 septembre 2022	Durée : 180 heures (6 semaines) Du 17 octobre au 25 novembre 2022	- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée à vélo ; - Attestation de réussite au test technique d'entrée en formation.	
FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU B.P.P.E.S. <u>RÉSERVÉE AUX CANDIDATS IDENTIFIÉS PAR LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES</u>	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 31 janvier au 25 mars 2022	Du 4 avril au 25 juin 2022	- P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la mention ; - Prérequis d'accès à l'examen en fonction des disciplines sportives.	Coût de formation 48 000 XPF
FORMATION AU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « SPORT-SANTÉ »	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 25 juillet au 25 septembre 2022	Durée : 60 heures (2 semaines) Du 24 octobre au 4 novembre 2022	- Titre ou qualification professionnelle d'encadrement, de niveau IV minimum dans le champ du sport ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Certificat médical, en cours de validité, de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de sa discipline.	Coût de formation : 40 000 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>

Informations et inscriptions : <https://ijspf.pf/formations/>

RECYCLAGES PROFESSIONNELS PROGRAMMÉS EN 2022 PAR L'I.J.S.P.F.

	LIEU	INSCRIPTIONS	PROGRAMMATION	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
STAGE DE RECYCLAGE DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (C.A.E.P.M.N.S.)	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 15 novembre 2021 au 30 janvier 2022	Durée : 18 heures Du 23 au 25 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur - P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur à jour de sa formation continue ; - Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur. 	Coût de formation : 21 600 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>
STAGE DE RECYCLAGE DE MONITEUR DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE DIPLOMÉ ÉTAT (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 15 novembre 2021 au 30 janvier 2022	Durée : 21 heures Du 1^{er} au 3 mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme professionnel en plongée subaquatique délivré par l'Etat ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée. 	Coût de formation : 35 700 XPF <i>(minimum 11 stagiaires)</i>
STAGE DE RECYCLAGE DES TITULAIRES DE LA MENTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE DU B.P.P. G.A.P.P.N.	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 27 juin au 28 août 2022	Durée : 14 heures Du 27 au 28 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - B.P.P. G.A.P.P.N. plongée subaquatique ; - P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur à jour de sa formation continue ; - Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement de la plongée subaquatique. 	Coût de formation : 23 800 XPF <i>(minimum 11 stagiaires)</i>
STAGE DE RECYCLAGE DES TITULAIRES DE LA MENTION RANDONNÉE PÉDESTRE DU B.P.P. G.A.P.P.N.	I.J.B. Pirae Tahiti	Du 1 ^{er} août au 2 octobre 2022	Durée : 24 heures Du 5 au 8 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - B.P.P. G.A.P.P.N. randonnée pédestre ou équivalent ; - P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur à jour de sa formation continue ; - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée pédestre 	Coût de formation : 28 800 XPF <i>(minimum 10 stagiaires)</i>

Informations et inscriptions : <https://ijspf.pf/formations/>

EXAMENS NON PROFESSIONNELS PROGRAMMÉS EN 2022 PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (D.J.S.)

	CENTRE D'EXAMEN	INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
BREVET DE SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (B.S.A.)	Nuku Hiva	Du 27 décembre au 26 janvier 2022	Samedi 26 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - P.S.C.1 ou équivalent ; - Aptitude médicale ; - Attestation de participation à une formation préparatoire au B.S.A. <u>de moins d'un an à la date de l'examen.</u> <p style="text-align: center;">Les formations préparatoires au BSA sont dispensées par des organismes agréés par la D.J.S.</p>
	Raiatea	Du 8 février au 8 mars 2022	Vendredi 8 avril 2022	
	Rangiroa	Du 28 février au 29 mars 2022	Vendredi 29 avril 2022	
	Pirae Tahiti	Du 28 mars au 28 avril 2022	Samedi 28 mai 2022	
	Pirae Tahiti	Du 10 octobre au 9 novembre 2022	Vendredi 9 décembre 2022	

Dorénavant les inscriptions pour les candidats se font **OBLIGATOIREMENT** en ligne sur le site de la DJS :

https://www.service-public.pf/djs/formation/diplomes_professionnels/bsa/

EXAMENS PROFESSIONNELS PROGRAMMÉS EN 2022 par la D.J.S.

		INSCRIPTIONS	DATES D'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES
BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN D'ÉDUCATEUR SPORTIF (B.P.P. E.S.)	MENTION LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES	Du mardi 7 décembre 2021 au lundi 7 février 2022	Du lundi 7 au vendredi 11 mars 2022 à TAHITI	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - Certificat médical de moins de 3 mois, à la date de clôture des inscriptions, de non-contre-indication à la pratique de la discipline ; - P.S.C.1, ou équivalent ou supérieur ; - Prérequis d'accès à l'examen en fonction des mentions.
	MENTION JUDO-JUJITSU	Du lundi 17 janvier au jeudi 17 mars 2022	Du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022 à TAHITI	
	MENTION VOILE MULTI-SUPPORTS jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri	Du jeudi 5 mai au mardi 5 juillet 2022	Du lundi 5 au vendredi 9 septembre 2022 à TAHITI	
	MENTION JIU-JITSU BRÉSILIEEN	Du vendredi 3 juin au mercredi 3 août 2022	Du lundi 3 au vendredi 7 octobre 2022 à TAHITI	
	MENTION VA'A	Du vendredi 5 août au mercredi 5 octobre 2022	Du lundi 5 au vendredi 9 décembre 2022 à TAHITI	
BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN DE GUIDE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (B.P.P. G.A.P.P.N.) MENTION PLONGÉE SUBAQUATIQUE	Du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 25 février 2022	Du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022 à TAHITI	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans au moins le jour de l'examen ; - Certificat médical de moins d'un an, à la date du 1^{er} jour de l'examen, de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la plongée subaquatique ; - Expérience de 50 plongées d'encadrement validées sur un carnet de plongée ou attestées par un moniteur de plongée ; - P.S.E.1 ou équivalent ou supérieur, à jour de la formation continue ; - Permis mer côtier ou titre équivalent ou supérieur ; - Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) ; - Qualification en secourisme subaquatique depuis moins de deux ans, ou à jour de sa formation continue, ou attestation de recyclage délivrée par un moniteur de plongée ; - Qualification de moniteur CMAS 1 étoile ou moniteur ISO 24802-1, ou équivalent ou supérieur ; Pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit, le cas échéant.	
CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGÉE » Associé à la mention Plongée subaquatique du B.P.P. G.A.P.P.N.	Du lundi 7 novembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023	Du mardi 7 au jeudi 9 février 2023 à TAHITI	<ul style="list-style-type: none"> - B.P.P. G.A.P.P.N. mention « plongée subaquatique » ; - 100 plongées d'encadrement en P.F. depuis l'obtention du diplôme, attestées par les directeurs de plongée ; - Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice et l'encadrement de la plongée subaquatique ; - ET : soit attestation de participation à une formation préparatoire à ce C.S. ; soit un des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - plongeur niveau 5 délivré par la F.F.E.S.S.M., la F.S.G.T., le S.N.M.P ou l'A.N.M.P. ; - moniteur fédéral de la F.F.E.S.S.M. ou de la F.S.G.T. ; - instructeur correspondant à la norme ISO 24802-2. 	

Informations et inscriptions : https://www.service-public.pf/djs/formation/diplomes_professionnels/

Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif (B.P.P.E.S.)

Le B.P.P.E.S. est un diplôme créé en 2015, qui confère l'aptitude et la qualification générale à encadrer, en autonomie, auprès de tout public, une activité professionnelle à finalité éducative, dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit à l'issue d'une formation,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

par capitalisation de 6 unités de compétences

Unités de compétences transversales	
UC 1	Participer au fonctionnement de la structure
UC 2	Conduire un projet d'action
UC 3	Préparer une action d'animation
Unités de compétences spécifiques à la mention	
UC 4	Encadrer un groupe dans la mention
UC 5	Conduire une action éducative dans la mention
UC 6	Conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention

Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins, être apte médicalement et titulaire du PSC1,

pour la formation : satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection ;

pour l'examen : détenir les pré-requis prévus par la mention.

Formation : 450 heures minimum en alternance, dont :

- 300 heures au moins en centre,
- 150 heures minimum de situation d'alternance en structure.

Epreuves de l'examen

▪ **Epreuve « projet »** (UC1 et 2) : constitution d'un dossier de 10 pages minimum, hors annexes, relatif à un projet réalisé.

▪ **Epreuve pédagogique « apprentissage »** (UC3, 4 et 5) : production d'un dossier sur un cycle d'apprentissage, conduite d'une séance suivie d'un entretien.

▪ **Epreuve « perfectionnement sportif »** (UC6) : production d'un dossier sur la planification de l'entraînement, conduite d'une séance suivie d'un entretien.

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE (C.C.) "SPORT-SANTÉ"

Le C.C. "sport-santé", créé en 2019, atteste de la compétence à assurer l'encadrement et l'animation des activités physiques ou sportives dans un objectif d'acquisition, de maintien ou d'optimisation du "capital santé", dans le respect des prérogatives octroyées par la qualification professionnelle à laquelle il est associé.

Le diplôme s'obtient à l'issue d'une formation par capitalisation de 2 unités de compétences

UC 1	Être capable de préparer une action d'animation en sport-santé
UC 2	Être capable de conduire une action d'animation dans un objectif d'acquisition, de maintien ou d'optimisation du capital santé

Exigences préalables à l'entrée en formation

- d'un certificat médical, en cours de validité, de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives ;

- d'une qualification professionnelle d'éducateur sportif de niveau IV ou supérieur, à jour de sa formation continue le cas échéant ;

- d'une attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent ou supérieur, à jour de son recyclage, le cas échéant.

Epreuves certificatives

▪ **Epreuve 1** (UC1) : une épreuve écrite, d'une durée d'une heure, de vérification des connaissances, comprenant des questions à choix multiple ou des questions dont les réponses nécessitent un développement rédactionnel court ;

▪ **Epreuve 2** (UC4) : un entretien avec un jury sur un sujet relatif à la conduite d'une action d'animation dans le domaine du "sport-santé".

CERTIFICAT PROFESSIONNEL POLYNESIEN D'ACCOMPAGNATEUR D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE (C.P.P.A. A.P.P.N.)

LE **C.P.P.A. A.P.P.N.** est un diplôme créé en 2020, qui consiste à encadrer et animer une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte et de loisir, en veillant à la sécurité des pratiquants et dans le respect des réglementations en vigueur.

L'accompagnateur participe également au fonctionnement de la structure en assurant, notamment, la commercialisation des activités ainsi que la gestion et la maintenance du matériel.

Le diplôme s'obtient dans une mention

- soit à l'issue d'une formation,
- soit par validation des acquis de l'expérience.

Randonnée aquatique
Randonnée à la rame
Randonnée à vélo
Randonnée à Jet-ski (en cours)

par capitalisation de 3 unités de compétences

UC 1	Accueillir le public
UC 2	Encadrer une sortie dans un objectif de découverte et de loisir
UC 3	Assurer la protection des pratiquants et des tiers

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans au moins,
- être apte médicalement,
- être titulaire du PSC1,
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de la mention et être admis aux épreuves de sélection.

Formation : 180 heures minimum.

La formation comprend **au minimum 6 mises en situation d'encadrement de publics**, sous la responsabilité d'un formateur ou d'un professionnel de l'activité au sein d'une entreprise.

Epreuves de l'examen

- **Epreuve 1** (UC1 et 2) : mise en situation d'encadrement d'un public, comprenant : l'accueil, le briefing, l'équipement du public l'encadrement de l'activité et le débriefing suivis d'un entretien d'une durée de 20 minutes au plus, à l'issue de la mise en situation d'encadrement.
- **Epreuve 2** (UC3) se compose :
 - d'un test de vérification de connaissances, écrit ou oral ;
 - et d'un test technique déterminé par l'arrêté de mention.

MENTION « RANDONNEE AQUATIQUE » DIT SNORKELING

DU C.P.P.A. A.P.P.N.

La mention « randonnée aquatique » confère les prérogatives pour :

- **encadrer, en autonomie, la randonnée aquatique auprès de tout public.**

Exigences préalables à l'entrée en formation

Justifier d'une attestation de réussite d'un **200 mètres en palmes, masque et tuba**, départ équipé dans l'eau, comprenant la remontée en surface d'un objet, dont le poids n'excède pas un kilogramme, immergé à une profondeur de 1,80 à 2,50 mètres, effectué dans un temps égal ou inférieur à 3 minutes 20 secondes, datant de moins d'un an à la date de clôture des inscriptions.

MENTION « RANDONNEE A VELO »

DU C.P.P.A. A.P.P.N.

La mention « randonnée à vélo » confère les prérogatives pour :

- **encadrer, en autonomie, la randonnée à vélo, auprès de tout public.**

sur des espaces, sites et itinéraires reconnus, correspondant aux cotations de niveau vert ou bleu définies en annexe I de l'arrêté.

Exigences préalables à l'entrée en formation

- être capable de réaliser un test technique à vélo tout terrain, défini en annexe II de l'arrêté.

MENTION « RANDONNEE A LA RAME »

DU C.P.P.A. A.P.P.N.

La mention « randonnée à la rame » confère les prérogatives pour :

- **encadrer, en autonomie, auprès de tout public :**

- le kayak ;
- le surf debout à la rame, ou « stand up paddle » ;
- la pirogue polynésienne, ou « va'a ».

Exigences préalables à l'entrée en formation

- être titulaire du permis mer côtier ou de tout titre équivalent ou supérieur ;
- être titulaire du certificat restreint de radiotéléphoniste ;
- produire une attestation de réussite d'un 200 mètres nage libre dans un temps égal ou inférieur à 4 minutes 30 secondes, datant de moins d'un an à la date de clôture des inscriptions.

Niveaux	FILIERE JEUNESSE	FILIERE SPORTIVE	ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE	FONCTION
II BAC + 4	D.E.S. J.E.P.S. - Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Directeur de structure Expert dans sa discipline
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> <i>Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité performance sportive</i> <i>Se décline en mentions</i>	
III BAC + 2	D.E. J.E.P.S. - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Coordonnateur projet ou équipe Spécialiste dans son activité Formateur de cadre Entraîneur dans sa discipline
	<i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> <i>Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité perfectionnement sportif</i> <i>Se décline en mentions</i>	
IV BAC	B.P. J.E.P.S. - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport			Animateur ou Educateur ou Guide spécialisé dans une ou des activités
	<i>Spécialité animateur</i> <i>Se décline en mentions</i>		<i>Spécialité éducateur sportif</i> <i>Se décline en mentions</i>	
		B.P.P. E.S. Brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif <i>Se décline en mentions</i>	B.P.P. G.A.P.P.N. Brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature <i>Se décline en mentions</i>	
V BEP CAP	C.P.J.E.P.S. - Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »			Accompagnateur ou Assistant Animateur
	B.P.A. A.Q. Brevet polynésien d'animateur option animateur de quartier		C.P.P.A. A.P.P.N. Certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature	

Diplômes délivrés par la Polynésie française

Mentions du B.P.P.E.S. créées au 20/12/2021

- ✓ Basket-ball
- ✓ Golf
- ✓ Judo-jujitsu
- ✓ Tennis
- ✓ Va'a
- ✓ Karaté et disciplines associées
- ✓ Lutte et disciplines associées
- ✓ Volley-ball et volley-ball de plage
- ✓ Voile

Mentions du B.P.P.G.A.P.P.N. créées au 20/12/2021

- ✓ Activités lagonaires
- ✓ Plongée subaquatique
+ certificat de spécialisation « directeur de plongée »
- ✓ Randonnée pédestre

Mentions du C.P.P.A.A.P.P.N. créées au 20/12/2021

- ✓ Randonnée aquatique (snorkeling)
- ✓ Randonnée à vélo
- ✓ Randonnée à la rame

CALENDRIER 2022



MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT, EN CHARGE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ARTISANAT



FORMATIONS ET EXAMENS JEUNESSE ET SPORTS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

BUREAU DE LA FORMATION (BF) :

INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT FORMATION & HAUT NIVEAU
BP 1685 - 98713 PAPEETE
FORMATION@IJSPF.PF
WWW.IJSPF.PF

CELLULE DES CERTIFICATIONS (CC) :

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CELLULE DES CERTIFICATIONS
BP 67 - 98713 PAPEETE
CERTIFICATION@JEUNESSE.GOV.PF
WWW.DJS.GOV.PF

TÉL : 40.43.86.46 OU 40.43.86.48

OUVERTURE DU PUBLIC
DU LUNDI AU JEUDI : DE 7H30 À 15H30
LE VENDREDI : DE 7H30 À 14H30
IMMEUBLE JACQUES TEHEIARII BONNO
BÂTIMENT B - 1ER ÉTAGE
RUE PAUL BERNIÈRE, PIRAE

2022

